







Déposée en mairie le 22 septembre 2014

Conseil municipal d'Hénin-Beaumont Septembre 2014

Hénin-Beaumont, commune hors-zone TAFTA

Motion présentée par les élu-e-s de la liste « Agissons-Unis pour Hénin-Beaumont » Eugène Binaisse, Marcel Germe, Geoffrey Gorillot, David Noël, Sandrine Roger et Marine Tondelier

> et portée par Marine Tondelier Conseillère municipale

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Négocié dans le plus grand secret, ce traité pourrait être ratifié en 2015, sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Le but est notamment de supprimer les tarifs douaniers et d'harmoniser les réglementations entre l'Union Européenne et les Etats-Unis pour instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Or, les Etats-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Un marché commun libéralisé avec les Etats-Unis risquerait donc de « tirer vers le bas » toute la réglementation européenne et donc Française.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà insuffisantes des Etats à maintenir les services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à préserver les activités associatives, sociales et culturelles du marché, à contrôler l'activité des multinationales ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

En tant que conseillers municipaux, nous sommes donc concernés, car l'accord s'appliquera non seulement aux Etats, mais également aux collectivités territoriales. Si un tel accord était entériné, du sommet de l'Etat jusqu'aux conseils municipaux, en passant par les assemblées régionales et départementales, les élus devraient redéfinir de fond en comble leurs politiques publiques de manière à satisfaire les appétits du privé. Tous les secteurs seraient concernés.

Les déréglementations qu'il induit permettraient par exemple l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel ou des produits à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce faisant il impacterait notre politique communale. En matière de repas par exemple, que ce soit dans les cantines scolaires ou pour les repas portés par le CCAS, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur la provenance des aliments.

Un tel traité impacterait également les achats de fourniture et de produits dans les marchés et commerces de la ville en ayant pour effet un dumping de la production locale.

Pour des villes comme Hénin-Beaumont, des mesures comme le choix privilégié des produits « bio » et locaux dans les cantines ou encore la politique de régie pour la distribution d'eau et la production d'énergie deviendraient hors de portée, car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

De surcroît, le processus engagé avec le traité mettrait en danger les libertés numériques, fragiliserait les services publics pourtant garants de l'égalité de traitement entre les citoyens sur le territoire national.

Ce traité serait ainsi susceptible d'impacter directement le quotidien des habitants de la ville d'Hénin-Beaumont.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Hénin-Beaumont, réuni le xxx septembre 2014 :

- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs ;
- Demande l'arrêt des négociations sur le Grand marché transatlantique et la diffusion immédiate à la représentation nationale de tous les éléments de la négociation en cours ;
- Demande l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre du Grand marché transatlantique;
- Demande que les députés européens convoquent ce débat et refusent que la Commission européenne prenne position tant que les enjeux n'ont pas été portés à la connaissance et à l'expertise des citoyens européens;
- Déclare symboliquement la commune d'Hénin-Beaumont « zone hors GMT ».